

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Chesterfield SA, Neuchâtel**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Stonehage SA, Neuchâtel
3.

Décision par: l'assemblée générale ordinaire
4.

Date de la décision: 24.06.1999
5.

Echéance de préavis des créances: **19.10.2004**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Stonehage SA, Puits-Godet 12, 2005 Neuchâtel
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Les actifs et passifs, selon le bilan de fusion du 31 mars 1999 de Chesterfield SA, Neuchâtel, ont été repris à titre universel par suite du fusion avec Stonehage SA, Neuchâtel, à la date valeur du 1er avril 1999.

ATHEMIS, Notariat
2001 Neuchâtel

(02388610)